

Le groupe de réflexion en droit privé (**GRDP**) et  
Le programme des études supérieures en droit de l'**UQÀM**

ont le plaisir de vous inviter à une conférence doctorale le mercredi 13 octobre à 12h30

## Les principes généraux, origine et avenir du droit.

Les principes généraux du droit sont généralement présentés comme une variété de normes résiduelles dont l'origine est juridictionnelle, de sorte qu'on tend à y voir une forme particulière de jurisprudence.

Cette présentation sous-estime l'importance cruciale des principes généraux, lesquels ont été la méthode employée par les savants du droit, au moyen-âge, pour reconstruire le droit romain et, à l'époque moderne, pour édifier le droit national des pays de l'Europe continentale.

C'est grâce à la méthode du droit commun, dont ils sont la pièce maîtresse, qu'ont été produits les corps de droit qui sont à la base des codifications modernes.

Les principes généraux traduisent la conception romaniste du droit, une conception basée sur le droit commun, dans laquelle on recherche le droit en partant d'énoncés abstraits desquels on dégage ou auxquelles on rattache des règles spéciales elles mêmes abstraites auxquels les faits sont subsumés.

Ils ont perdu une grande partie de leur importance depuis qu'ils ont été codifiés; l'élaboration de nouveaux principes généraux n'a plus, depuis lors, qu'une fonction auxiliaire, celle d'inspirer des solutions lorsque la loi est muette. Mais ils ont retrouvé leur rôle fondateur avec la construction du droit international à partir du XXe siècle et aujourd'hui avec l'édification du droit mondial. Cela s'explique par le fait qu'ils sont un instrument irremplaçable d'unification du droit.

### Frédéric Zenati-Castaing

Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

**Mercredi 13 octobre**  
**12h30 à 14h00**

**Salle W-2235**  
**Pavillon Thérèse Casgrain**  
**455, boul. René-Lévesque Est**  
**Métro Berri-Uqam**

**UQÀM**

**Faculté de science politique  
et de droit**

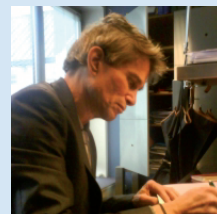
Université du Québec à Montréal

**GRDP**

Groupe de réflexion en droit privé

### Frédéric Zenati-Castaing

Frédéric Zenati-Castaing est professeur agrégé des facultés de droit. Il enseigne à l'Université Jean Moulin de Lyon



(France) depuis 1976 principalement le droit civil général et les sources du droit. Il est également avocat au barreau de Lyon.

Sa thèse porte sur la nature juridique de la propriété; elle a été suivie de la publication d'un manuel de droit des biens. Ces ouvrages ainsi que la tenue pendant dix ans d'une chronique de jurisprudence en matière de propriété et de droits réels à la *Revue Trimestrielle de Droit Civil* lui valent d'être un spécialiste reconnu de cette discipline. Un numéro spécial de la *Himeji international forum of law and politics*, revue japonaise (n°2, 1995) a été consacré à ses travaux et théories sur la propriété et sur la prescription.

Ses autres domaines de recherche sont la théorie du droit et les sources du droit. Il a publié plusieurs articles philosophiques aux *Archives de Philosophie du Droit* et effectué diverses publications intéressant les sources du droit, notamment un ouvrage sur la jurisprudence en 1991. Il a fondé en 1991 le Centre de Théorie du Droit de l'Université Jean Moulin.

Il a créé à la même époque un diplôme de troisième cycle contenant des enseignements de droit privé fondamental, qu'il dirige depuis lors. Il a créé également l'école doctorale de droit privé de l'Université Jean Moulin.

Il a été membre du Conseil national des universités de 1999 à 2003.

Conférence organisée par

**Gaële Gidrol-Mistral** > Professeure UQAM

**Anne Saris** > Professeure UQAM

Contact

**Gaële Gidrol-Mistral**

> Professeure, Département des sciences juridiques, Faculté de science politique et de droit, Université du Québec à Montréal

> Responsable du GRDP

> Représentante de la Chaire du Notariat

[gidrol-mistral.gaele@uqam.ca](mailto:gidrol-mistral.gaele@uqam.ca)